



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉCISIONS DU MAIRE  
N°2022-82**

**ACHAT DE VEHICULES POUR LE CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL DE MIMIZAN**

Le Maire de la Commune de Mimizan,  
Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du conseil municipal en date du 13 juillet 2020 autorisant le maire à agir dans le cadre des délégations de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de lancer une consultation pour l'achat de véhicules pour le Centre Technique Municipal de Mimizan,

Considérant que cette consultation se décompose en 4 lots, à savoir :

- Lot n° 1 : Utilitaire léger électrique
- Lot n° 2 : Citadine
- Lot n° 3 : SUV tout terrain
- Lot n° 4 : Camion ampliroll avec benne

Considérant que la durée plafond de livraison de véhicule s'élève à 12 mois,

Considérant que le délai d'exécution des prestations court à compter de la notification du marché et qu'il comprend le délai de livraison augmenté du délai d'admission du véhicule de 15 jours

Considérant que le délai d'exécution expire à la date d'admission du véhicule,

Considérant qu'à l'issue des formalités de mise en concurrence, parues sur le Profil Acheteur (ALPI) et BOAMP le 29/11/ 2022, la procédure a été abandonnée pour cause d'infructuosité,

Considérant que l'abandon de procédure a entraîné la passation de marché sans publicité ni mise en concurrence,

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : d'attribuer et de signer les marchés pour l'achat de véhicules pour le centre technique municipal de Mimizan, pour les lots et les montants suivants :

Lot 1 : 22 365.26 € HT, soit 29 198.96 € TTC, dont le titulaire est COTE D'ARGENT AUTOS SA RENAULT ARCACHON domicilié 180 avenue de l'Europe – Zone industrielle de la Teste – 33260 LA TESTE DE BUCH

Lot 2 : 14 951.63 € HT, soit 17 890.00 € TTC, dont le titulaire est AUTOMOBILES LANDAISES SA RENAULT DAX domicilié 6 avenue du Sablar – 40100 DAX,

Lot 3 : 12 283.53 € HT, soit 15 000 € TTC, dont le titulaire est VICTORIA AUTOMOBILES, domicilié 115 route de Grenade – 31700 BLAGNAC,

Lot 4 : 29 250 € HT, soit 35 565.76 € TTC, dont le titulaire est ALTACAMA domicilié 56/58 rue Marc Seguin – 22950 TREGUEUX,

**Article 2** : de préciser que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget 2022.

**Article 3** : la présente décision sera inscrite au registre annexe au registre des délibérations du conseil municipal,



**Article 4** : la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau 50 cours Lyautey BP 43 64 010 Pau Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ou directement sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à MIMIZAN, le 23 décembre 2022

Frédéric POMAREZ,  
Maire de Mimizan



Certifié exécutoire par Frédéric POMAREZ, Maire  
compte tenu de sa transmission en Préfecture le : 23/12/2022  
et l'acquiescement reçu sous le numéro de certificat :  
040\_214001844\_20221223\_DEC202282-AR  
et de la publication électronique le 23/12/2022  
Fait en mairie de Mimizan, le 23/12/2022

Notifié le  
à

